



Prescription acquisitive

Par **hardrich**, le **19/06/2019** à **18:35**

Bonjour.

J'ai construis en 1973 une maison sur une parcelle appartenant en indivision à ma mère, mon frère et moi après la mort de mon père.. Afin de construire cette maison j'ai fais un prêt hypothécaire sur cette parcelle que ma mère et mon frère ont signés.

A la mort de ma mère en 2008, mon frère m'a attaqué en justice pour avoir construis sur cette parcelle et revendique la moitié de la maison. j'ai payé pendant toutes ces années les taxes d'habitations.

Puis-je invoquer la prescription acquisitive.